



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BONDOUFLE se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Vivien LEROY.

Étaient présents : Monsieur Vivien LEROY, Mesdames NAGEL Sabine, DESCHAMP Isabelle, DAUDON Delphine, BEN KRAIEM Ludivine, DIARRA Crotoum, DODIER Françoise.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Céline PICOT à Mme Isabelle DESCHAMP
Monsieur Roland COTTON à Mme Sabine NAGEL
Madame Françoise DODIER à Mme Ludivine BEN-KRAIEM

Absence :

Mme Martine COLMANT

Date de convocation : 17/04/2026

Date d'affichage : 17/04/2026

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Point n°1 : Compte Financier Unique 2025

Délibération n°10/2026

Rapporteur : Monsieur Vivien LEROY, président du CCAS

Vivien LEROY : Avez-vous des questions sur le compte financier unique de 2025 ?

Sabine NAGEL : Je me disais que dans le prolongement des analyses qu'Aurélié nous a fait, ça serait intéressant à terme d'avoir des petites analyses, de style des petits camemberts qui nous présenteraient la part des aides, du repas de Noël, des petites choses comme ça qu'on peut visualiser où on est en des actions que l'on fait.

Vivien LEROY : En mode tableau de bord. Il faut qu'on ait ce type d'outil de façon générale. Il faut qu'on regarde ce qu'on peut extraire de cette comptabilité. Cela nous permettra de mieux informer la population de tout ce qu'on fait, tout ce que le CCAS peut offrir. Ça donne des indicateurs et vulgarise les choses.

Sabine NAGEL : Je m'étais dit en observant le bilan d'activités, il y avait les dépenses des aides alimentaires, financières etc.. J'ai également vu le montant du repas et des colis de Noël. Je me disais que si l'on confirme que le repas et les colis sont la plus grosse dépense du CCAS, c'est aussi une façon de dédramatiser l'activité du CCAS. Cela fait passer un message que le CCAS n'est pas destiné aux plus pauvres, aux gens hors système etc... L'idée est que les gens viennent au CCAS.

Vivien LEROY : Très bien. D'autres commentaires ?

Vivien LEROY : Je vous propose de passer au vote. Des votes contres ? Des abstentions ?

Vivien LEROY : Le point est voté.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Point n°5 : Création d'un comité social territorial commun entre la ville de Bondoufle et le CCAS
Délibérations n°14/2026

Rapporteur : Monsieur Vivien LEROY, président du CCAS

Vivien LEROY : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Vivien LEROY : Passons au vote. Des votes contres ? Des abstentions ?

Vivien LEROY : Le point est adopté.

Point n°6 : 3 dossiers d'aide financière
Délibérations n°15/2026 à n°17/2026

Situation n°1 : Accord pour une aide d'un montant de 524 € pour le paiement du loyer.

Situation n°2 : Refus pour une aide au loyer.

Situation n°3 : Accord pour une aide d'un montant de 1 241 € pour le paiement du loyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Fait à Bondoufle, le 30/04/2026

Vivien LEROY

Président du CCAS

